

# Editorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **39 (1959)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Editorial

Depuis le début de l'année, aucun progrès tangible n'a été réalisé dans la recherche d'une association économique européenne élargie. Le mémorandum Hallstein — auquel il faudra d'ailleurs apporter de nombreux amendements pour qu'il obtienne l'assentiment des pays de la C.E.E. — ne répond lui-même que très imparfaitement au vœu des pays européens non-membres du Marché Commun. Sans doute un certain nombre d'accords bilatéraux ont-ils été passés entre pays de la C.E.E. et pays non-membres, et d'autres le seront encore. Si ces arrangements permettent de remédier à des états de fait dommageables dans l'immédiat, il n'en reste pas moins que le problème de fond, à savoir celui de la recherche d'une formule associant les pays membres du Marché Commun aux autres pays européens, demeure entier.

On a déjà beaucoup insisté ici sur les discriminations — particulièrement en matière de contingents — résultant de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier du Marché Commun en tant qu'Institution. Peut-être est-il temps aussi de songer aux menaces que font peser, de manière indirecte, certains de ses développements sur l'ensemble du commerce extérieur des pays non-membres de la Communauté.

Prenons le cas de la Suisse. Ce ne sont pas seulement les quelque 40 % de nos exportations — proportion de nos ventes à destination de la C.E.E. — qui sont menacés, mais aussi, dans une certaine mesure, l'ensemble de nos exportations. Il ne fait aucun doute que sur les marchés européens autres que la C.E.E. et sur les marchés mondiaux, nos entreprises vont se trouver, ces prochaines années, en face d'une concurrence très sensiblement accrue.

On peut, en effet, penser que du fait des grandes concentrations des moyens de production qui commencent à se réaliser dans les pays de la C.E.E. et qui iront en s'accroissant au fur et à mesure de la réalisation du Marché Commun, nos industries se trouveront sur les marchés extérieurs en face de concurrents particulièrement redoutables. N'assiste-t-on pas actuellement à un processus de concentration au sein de la C.E.E. d'une ampleur telle qu'elle fait redouter la constitution — ou la reconstitution — à la faveur même du Marché Commun de véritables trusts pouvant parfaitement faire échec au jeu de la libre concurrence? Et ce n'est pas là une crainte imaginaire si l'on sait qu'une des graves préoccupations actuelles de la Commission du Marché Commun est justement d'établir des critères efficaces permettant de différencier les bonnes et les mauvaises ententes.

Il s'agit là d'un problème extrêmement complexe aux ramifications et aux incidences multiples. Ce n'est pas faire preuve de pessimisme, pensons-nous, que d'essayer d'en évaluer dès à présent certaines conséquences pouvant être préjudiciables à nos industries d'exportation. Au contraire, une fois le danger repéré, il doit permettre de donner les preuves de la seule attitude vraiment réaliste en économie, celle du dynamisme. Et souvent le dynamisme est proche parent de la coopération.

**Chambre de commerce suisse en France**